Bismi Allāhi Ar-Raĥmāni Ar-Raĥīmi

[1er partie]

= = = = > Les savants

Allah dit : « Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C’est donc eux qui nous ont égarés du sentier. Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment et maudis les d’une grande malédiction » » (Coran, 33/67, 68)

Houdhayfa Ibn Al-Yaman, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit: « Tandis que tout le monde interrogeait l’Envoyé d’Allah, sallallahou ’alayhi wa sallam, sur le bien, moi, je l’interrogeais sur le mal par crainte d’en être atteint » - « Ô Envoyé d’Allah » - lui dis-je « ... nous étions dans l’ignorance et dans le mal, quand Allah nous a envoyé ce bien. Est-ce qu'après ce bien le mal viendra-t-il de nouveau? » - « Oui » - répondit-il – « Et » - repris-je « après ce mal, il y aura-t-il du bien? » - « Oui, mais il ne sera jamais pur » - « Qui le troublera? » - « Des gens qui suivront une autre Sounna que la mienne et qui guideront vers une autre voie que ma bonne Voie et dont tantôt vous approuverez les actes, tantôt vous les désapprouverez » - « Et après ce bien, y aura-t-il encore de mal? » - « Oui, il y aura des annonciateurs aux portes de l’Enfer, qui appelleront à eux les gens et qui précipiteront dans l’Enfer ceux qui répondront à leur appel » - « Ô Envoyé d’Allah » - lui dis-je « ... décris-nous ces annonciateurs » - « Ils seront de notre race et ils parleront notre langue » (Hadith rapporté par Al-Boukhari et Mouslim, qu'Allah leur fasse Miséricorde)

Mouhammad Ibn Abdoulwahhab est un réformateur reconnu par les savants et la communauté. Il avait des élèves qui avaient des élèves et

ainsi de suite jusqu'à nos jours. Malheureusement, les savants qui ont fidèlement transmis les enseignements qui se transmettent de génération en génération de savants ne sont même pas connus. Ils se trouvent en ce moment dans les prisons, alors que les savants qui ont trahi ces enseignements sont médiatisés et présentés comme étant ceux qui sont dignes de confiance.

Mouhammad Ibn Ibrahim a hérité des enseignements qui se transmettent de générations en générations, puis les a transmis à son élève Ibn Baz. Regardons ce que Mouhammad Ibn Ibrahim disait sur les gouverneurs qui n'appliquent pas la Shari'ah : « Et tu pourras dire, si une personne qui juge par une loi forgée disait : « Mais j'ai la conviction que cette loi est fausse » - que ceci (cette prétention) n'aurait aucun effet sur lui. Au contraire, il a cessé d'appliquer la Loi Islamique et c'est comme si une personne disait : « J'adore les idoles, mais j'ai conviction que ces idoles sont fausses » » (Source : Madjmou Al-Fatawa, 6/188-189)

Mouhammad Ibn Ibrahim a également dit en parlant du koufr douna koufr : « Quant à ce qu'on appelle la mécréance mineure, c'est lorsqu'il recourt à un autre qu'Allah, en ayant la conviction qu'il est pécheur et que le Jugement d'Allah est la Vérité, et que cela lui arrive une seule fois ou quelque chose comme ça. Quant à celui qui place des lois bien structurées en exigeant la soumission à celles-ci, alors cela est de la mécréance majeure, même s'il dit : « Nous avons tort est le Jugement de la Loi Islamique est plus juste » - Ceci est une mécréance qui expulse de La Religion » (Source : Fatawa wa Rasa'il, 12/280)

Ibn Baz a dans un premier temps été fidèle dans la transmission de cet enseignement. En effet, il a dit : « Il n'y a pas de foi pour celui qui croit que les lois des gens et leurs idées sont meilleures que la Loi d'Allah et de Son Messager, ou qu'elles leur sont semblables, ou leur ressemblent, ni pour celui qui tolère de les remplacer par des lois inventées et des règlements humains, et ceci même s'il croit que les Lois d'Allah sont meilleures et plus justes » (Source : Fatawa wa Rasa'il Ibn Baz, 1/79)

Ibn Baz a également dit : « Tout État qui ne juge pas selon la Loi d'Allah, n'obéit pas à la Loi d'Allah et ne l'agrée pas, est un État païen, mécréant, injuste et pervers d'après le texte de ces versets sans ambiguïté. Et il est obligatoire au musulman de le détester et de le prendre pour ennemi pour Allah, et il lui est interdit de leur montrer de l'amour, ou de les

prendre pour alliés jusqu'à ce qu'ils aient foi en Allah uniquement et qu'ils jugent par la Loi d'Allah et agréent cela que ce soit à leur avantage ou à leur détriment » (Source : Fatawa wa Rasa'il Ibn Baz, 1/305)

Ibn Baz a par la suite changé de croyance et rompu les enseignements qui se transmettent de génération en génération de savants. Lors d'un débat avec Salman Al-Awda, lorsque ce dernier a rapporté le consensus d'Ibn Kathir que celui qui juge selon les lois des hommes est un mécréant, Ibn Baz a dit : « Et alors, et alors. Ibn Kathir n'est pas infaillible » (Source : La cassette intitulée « Les larmes d'Ibn Baz)

Ibn Kathir n'est certes pas infaillible, mais il rapporte le consensus et le consensus est une preuve en Islam que nul n'a le droit de rejeter. Quant au récit d'Ibn Abbas « koufr douna koufr » - ce récit a une faiblesse. En effet, dans sa chaîne de transmission se trouve Hisham Ibn Houdjayr qui est un rapporteur faible selon l'Imam Ahmad et d'autres savants. Et même si ce récit était authentique, il ne serait pas une preuve que les gouverneurs qui légifèrent des lois contraires à la Shari'ah et prennent pour juge autre qu'Allah sont des musulmans. Le koufr douna koufr concerne le gouverneur musulman qui prend pour Juge Allah et personne d'autre, mais délaisse de temps en temps l'application d'une peine par suivi des passions.

Que s'est-il passé avec Ibn Baz ? Il a peut-être été contraint par le gouvernement saoudien de propager cette croyance. Cela ne serait pas étonnant de la part d'un gouvernement qui enferme les savants qui transmettent fidèlement les enseignements qui se transmettent de génération en génération de savants. Cela ne serait pas étonnant venant de la part d'un gouvernement qui a permis aux avions américains de décoller d'Arabie Saoudite pour bombarder l'Afghanistan. Cela ne serait pas étonnant de la part d'un gouvernement qui participe avec les américains dans les frappes aériennes contre les Moudjahidines du Yémen qui appliquent la Sounna et œuvrent pour établir les Lois d'Allah à la place des lois humaines. S'il (Ibn Baz) n'a pas été contraint, alors il a falsifié la Religion. À moins qu'il ait attrapé des ambiguïtés et quitté la voie authentique. Quoi qu'il en soit, il n'a pas transmis les enseignements de son professeur et des savants qui les ont précédés. Il a transmis une compréhension erronée, une compréhension en opposition au consensus et c'est cette compréhension qui est médiatisée et propagée de nos jours.

Hamoud Ibn Ouqla Ash-Shouaybi était le professeur de Fawzan et d'Al-Outhaymin. Pourtant, peu de gens connaissent ce savant. Il est mort dans la prison en Arabie Saoudite pour avoir transmis les enseignements qui se transmettent de génération en génération et pour avoir soutenu le Djihad contre les mécréants qui attaquent l'Islam et les musulmans. Il avait d'autres élèves : Ali Al-Khoudayr et le Mouhaddith Soulayman Al-Alwan qui sont tous deux en ce moment en prison en Arabie Saoudite. Quel a été leur crime ? Le même que celui de leur professeur, Hamoud Ibn Ouqla Ash-Shouaybi. Le professeur de Hamoud Ibn Ouqla Ash-Shouaybi était Mouhammad Al-Amin Ash-Shanqiti.

Regardons ce qu'il a dit dans l'explication du verset 31 de la sourate 9 : « Or, le Shirk dans le Jugement et le Shirk dans l'adoration indiquent tous deux une seule et même signification et il n'y a aucune différence entre les deux. En effet, celui qui suit un règlement autre que le règlement d'Allah, ou qu'Allah n'a pas légiféré, ou une loi opposée à la Loi d'Allah qu'aurait mis en place un être humain, une telle personne s'est détournée de la lumière céleste qu'Allah fit descendre sur la langue de Son Messager, sallallahou 'alayhi wa sallam. Quiconque agit de la sorte est exactement comme celui qui se prosterne pour une statue ou adore une idole, il n'y a aucune différence entre les deux, de quelque angle que ce soit. Ils sont une seule et même personne, car tous les deux sont des Moushrikines qui donnent un associé à Allah. Celui-ci associe dans l'adoration et celui-là dans le jugement. Or, le Shirk dans l'adoration et dans le jugement sont une seule et même chose »

Il a également dit dans le Tafsir de la sourate Al-Kahf verset 26 : « Sur la base de ces textes célestes que nous avons mentionnés précédemment, il apparaît de la plus claire des manières que ceux qui suivent les lois inventées par les hommes, légiférées par le diable sur la langue de ses alliés, opposées à la Loi d'Allah qu'Il légiféra par la langue de Ses Messagers - nul ne doute de leur mécréance et polythéisme, si ce n'est celui à qui Allah a voilé la vue et a aveuglé de la lumière de Sa Révélation, comme eux »

La malhonnêteté de certains savants agrées par le gouvernement saoudien est désormais claire. C'est notamment le cas de Fawzan qui a dit qu'il ne connait pas la situation des États du Golfe, pour ensuite dire que leur Takfir ne suscite que les troubles. Comment pourrait-il savoir

que leur Takfir ne suscite que les troubles s'il ne connait pas leur situation ?

Quant à Rabi' Al-Madkhali, il était le conseiller du ministre de l'intérieur qui vient de mourir. Ce ministre a enfermé de nombreux savants et a donné autorisation aux avions saoudiens de frapper les Moudjahidines du Yémen. Rabi' Al-Madkhali n'était pas uniquement le conseiller de ce criminel, mais aussi un menteur. En effet, il a menti sur Soulayman Ibn Sahman en lui attribuant une parole de Dawoud Ibn Djirdjis qui était un ennemi de Mouhammad Ibn Abdoulwahhab.

Comment convaincre certains musulmans que ces savants ne sont pas dignes de confiance, d'autant plus quand ils sont dans un tel suivi aveugle qu'ils ne prendraient la parole de l'Imam Ahmad qui si elle sort de la bouche d'Ibn Baz, comme l'a dit le cheikh Abou Qatada ?

Alors, qui sont les savants dignes de confiance parmi les contemporains ? Il y en a beaucoup : Hamoud Al-Ouqla Ash-Shouaybi, Ahmad Al-Khalidi, Ali Al-Khoudayr, Nassir Al-Fahd, Soulayman Al-Oulwan, Abou Mouhammad Al-Maqdissi, Abou Qatada Al-Falastini et d'autres.

= = = = > La vérité sur l'Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite souhaite devenir un État démocratique. Le roi Abdoullah Ibn Abdoulaziz Al-Saoud a dit dans une interview accordée au journal « Le Monde » : « Moi aussi je vais vous poser une question : « De quand date la démocratie chez vous ? Combien de temps vous a-t-il fallu pour parvenir à une pleine démocratie ? Nous aussi, nous y arriverons inshaAllah » »

Allah dit : « Le Jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la Religion droite, mais la plupart de gens ne savent pas » (Coran, 12/40)

Allah dit : « Et Il n'associe personne à Son Jugement » (Coran, 18/26)

Les droits de légiférer et trancher les litiges entre les gens n'appartiennent qu'à Allah. C'est pour cela que celui qui se les attribue

ou accepte qu'on lui les attribue se met à l'égal d'Allah et devient ainsi une fausse divinité qu'Allah a nommé Tâghût. Quant à celui qui les attribue à autre qu'Allah, il met cet autre à l'égal d'Allah et devient ainsi un polythéiste (Moushrik).

Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Allah dit : « Auraient-ils des associés qui leur ont légiféré des règles à suivre qu'Allah n'a jamais voulu? » Alors, quiconque rend obligatoire avec sa parole ou son acte, quelque chose qu'Allah n'a pas légiféré – il a légiféré ce qu'Allah n'a pas voulu. Et celui qui le suit dedans, il l'a pris pour un associé à Allah, qui lui a légiféré ce qu'Allah n'a pas permis » (Source : Iqtida' as-Sirat Al-Moustaqîm, page 267)

Abou Boutayn, qu'Allah lui fasse miséricorde, après avoir cité quelques paroles des Compagnons, des Salafs et des savants du Tawhid, conclue en disant : « Le Tâghût comprend tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, tout chef égaré qui appelle au mensonge et l'embellit. De même, toute personne que les gens ont élue pour qu'elle juge entre eux avec des lois de la Djahiliyyah, contraires au Jugement d'Allah et de Son Prophète… » (Source : Fatawa Nadjdiyyah, 1/325)

Soulayman Ibn Sahman, qu'Allah lui fasse miséricorde, après avoir cité le verset dans lequel Allah dit : « La Fitna est pire que le meurtre » (Sourate 2 - Verset 191) : « Or, la Fitna ici c'est la mécréance. De ce fait, si tous les bédouins et les villageois s'entretuaient jusqu'à disparaître, cela serait moins grave que si on nommait un seul Tâghût qui juge à l'encontre de la Loi de l'Islam qu'Allah a envoyé avec Son Messager, sallallahou 'alayhi wa sallam » (Source : Ad-Dourar As-Saniyyah, 10/502-510)

Abou Boutayn était un élève d'Abdoullah Ibn Mouhammad, le fils et élève de Mouhammad Ibn Abdoulwahhab. Alors que Soulayman Ibn Sahman était un élève d'Abdourrahman Ibn Hassan, le petit-fils et élève de Mouhammad Ibn Abdoulwahhab.

La démocratie est un système polythéiste qui attribue à l'homme le droit de légiférer des lois et trancher les litiges entre les gens qui sont les droits exclusifs d'Allah. Ceci est le Shirk Akbar qui annule l'Islam et quiconque adhère à la signification réelle de la démocratie est de ce fait un Moushrik.

Même si l’Arabie Saoudite n’est pas encore un État démocratique, elle recourt aux lois humaines. En effet, cet État a mis en place de nombreux tribunaux qui ne jugent pas selon la Loi d’Allah. Ces tribunaux ont été dénoncés par les savants et notamment par le professeur d’Ibn Baz, le cheikh Mouhammad Ibn Ibrahim.

Mouhammad Ibn Ibrahim a dit sur le code du travail : « Ce code est basé sur les lois inventées et non sur les lois religieuses » (Source : Fatawa wa Rasa’il, 12/271)

Il a dénoncé d’autres codes basés sur les lois humaines et notamment le comité agricole en disant : « Après avoir étudié cela, nous souhaitons vous faire part de notre répulsion vis-à-vis d’un tel fait ; comment peut-on ainsi délaisser le Jugement d’Allah et de Son Messager et demander le jugement à des instances séculières qu’Allah n’a jamais permises ? Et Il a dit sur celui qui s’éloigne de Son Jugement : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi (Prophète) et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais, le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement » (Coran, 4/60) (Source : Fatawa wa Rasa’il, 12/271-277)

Hamad Ibn ‘Attiq, un élève d’Abdourrahman Ibn Hassan, a dit : « Et ils ont mis en place des lois qu’ils imposent au peuple et qui s’opposent au Livre d’Allah et à la Sounna de Son Prophète, sallallahou alayhi wa sallam. Et tu sais déjà que ce fait à lui seul, suffit pour bannir de l’Islam celui qui le commet » (Source : Ad-Dourar As-Saniyyah, 9/257)

L’Arabie Saoudite est également un membre fondateur de l’ONU, or tout membre de l’ONU doit accepter la charte qui accorde le droit de trancher les litiges à autre qu’Allah.

L’Arabie Saoudite a autorisé les avions américains à décoller de la base militaire aérienne près de Ryad pour frapper l’Afghanistan. L’aviation saoudienne et américaine ont bombardé les Moudjahidines du Yémen.

L’Arabie Saoudite a enfermé les savants qui soutenaient le Djihad contre les américains en Irak et en Afghanistan et torturé les musulmans qui souhaitaient se rendre dans ces deux pays pour combattre les

américains.

Abdourrahman Ibn Hassan, rahimahoullah, a dit : « Celui qui aide les mécréants contre les musulmans ou les entraîne vers un pays où le peuple est musulman, sort de l'Islam. Ceci est un fait clair » (Source : Ad-Dourar as-Saniyyah, 8/326)

Abdoullah Ibn Abdoullatif, rahimahoullah, a dit : « En ce qui concerne le Tawalli, ceci est l'alliance qui est une mécréance et qui annule l'Islam, comme le fait de défendre les mécréants et les aider (contre les musulmans, ndt) avec les biens, le corps ou l'avis » (Source : Ad-Dourar As-Saniyyah, 8/422) Abdoullah Ibn

Abdoullatif, rahimahoullah, a été questionné à propos de celui qui incite, aide les mécréants de l'Empire Ottoman contre les musulmans et il a répondu : « En ce qui concerne celui qui les incite ou les aide, quelque soit l'aide, contre les musulmans, alors ceci est une apostasie claire » (Source : Fatawa des savants de Nadjd, 3/64)

Abdoullah Ibn Abdoullatif était un élève de Hamad Ibn 'Attiq. Les savants du Nadjd ont fait le Takfir de l'Empire Ottoman qui a introduit des lois européennes en 1560. Imaginez ce qu'ils auraient dit sur les gouverneurs de notre époque.

Abou Youssouf Al-Farradj rapporte : « Expliquant certaines choses parmi lesquelles chacune justifie le Djihad contre celui qui la commet, un des savants du Nadjd a dit : « La troisième chose qui rend le Djihad obligatoire contre celui qui la commet est le fait d'aider les polythéistes contre les musulmans, que ce soit avec la langue, le cœur, ou les biens. Ceci est une mécréance qui annule l'Islam. Alors, quiconque aide les polythéistes contre les musulmans et les soutient avec ses biens qui vont servir dans la guerre contre les musulmans, devient un mécréant. Cheikh Mouhammad Ibn Abdoulwahhab, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans Nawaqid Al-Islam que la huitième annulation de l'Islam est ; aider les mécréants contre les musulmans.

Allah dit : « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes » (Coran, 5/51) » » (Source : Fatawa Nadjdiyyah, 4/145-

146)

Nassir Al-Fahd, qu'Allah le libère de la prison des tyrans saoudiens, a dit : « Sache que toute sorte de soutien des mécréants dans leur guerre contre les musulmans, que ce soit le soutien avec le corps, ou les armes, ou la langue, ou le cœur, ou la plume, ou les biens, ou l'avis, ou autre chose – est une mécréance et une apostasie, qu'Allah nous en préserve » (Source : At-Tibyan fi Koufri man a'ana al-Amrikan)

Le cheikh Hamoud Ibn Ouqla Ash-Shouaybi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « J'ai lu le livre at-Tibyan fi Koufri man a'ana al-Amrikan du noble cheikh Nassir Al-Fahd, qu'Allah le protège, et j'ai constaté qu'il s'agit d'un des meilleurs livres écrits sur ce sujet »

L'Arabie Saoudite a donc rajouté mécréance sur mécréance. Cet État criminel a besoin de savants pour justifier sa politique. Les savants dont ils sont satisfaits sont médiatisés, alors que ceux qui osent dire la vérité sont emprisonnés à vie.

= = = = > Le Djihad contre le gouverneur qui n'applique pas la Shari'ah

Le Prophète Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam, a dit : « J'ai été envoyé avec le sabre avant le Jugement Dernier, afin de mettre en place les Lois de la Religion d'Allah, jusqu'à ce qu'Allah soit le Seul adoré sur la Terre, Allah ; Celui qui n'a pas d'associé dans le Jugement » (Hadith rapporté par l'Imam Ahmad)

Abdoullah Ibn Mouhammad, élève et fils de Mouhammad Ibn Abdoulwahhab, qu'Allah leur fasse miséricorde, a dit : « Cheikh Taqqiyyouddîn (il s'agit du cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya, ndt), rahimahoullah, lorsqu'il a été interrogé concernant le fait de tuer les Tatars, malgré leur adhésion à la Shahada et prétention qu'ils sont des adeptes du fondement de l'Islam, a dit :

« Tout groupe de ce peuple, ou de n'importe quel autre, qui refuse d'adopter les lois islamiques apparentes consécutives, il est obligatoire de les combattre jusqu'à ce qu'ils se soumettent aux lois islamiques, même s'ils prononcent la Shahada et adoptent certaines lois. De la

même manière qu'Abou Bakr a combattu avec ses compagnons ceux qui ont refusé de s'acquitter de la Zakat…

Alors, il faut savoir que la simple acceptation de l'Islam, sans adopter ses lois n'annule pas le combat. Le combat reste obligatoire jusqu'à ce que seule la Religion d'Allah soit établie et jusqu'à ce que disparaisse le désordre, mais si la religion appartient à un autre qu'Allah, alors le combat est obligatoire.

Quelque soit le groupe qui refuse l'accomplissement de certaines prières obligatoires, ou du jeûne, du Hajj, ou refuse d'interdire le sang et les biens, l'alcool, l'adultère, le jeu du hasard ou le mariage entre parents par le sang, ou refuse d'adopter le Djihad contre les mécréants, ou la prescription de l'impôt de capitation aux gens du Livre, ou quelque chose d'autre parmi les obligations à adopter dans la Religion, ou interdictions, pour lesquelles personne n'a d'excuse de les nier, ou délaisser, et pour lesquelles l'individu, s'il les nie sera un mécréant – le groupe qui refuse d'appliquer ces obligations sera combattu, même s'ils reconnaissent cela comme étant la vérité.

Ceci est une chose concernant laquelle je ne connais pas de divergence entre les savants, mais la divergence entre les savants existe concernant le groupe qui refuse d'accomplir certaines choses faisant partie de la Sounna et persiste dessus. Comme les deux unités surérogatoires de Salat Al-Fajr, ou l'appel à la prière, ou l'Iqama selon ceux qui disent qu'il n'est pas obligatoire… » (Aqidatou Mouwahidîn, pages 235-238)

= = = = > Est-ce que les musulmans doivent obéir au gouverneur qui n'applique pas la Shari'ah ?

Le Prophète Mouhammad, sallallahou alayhi wa sallam, a dit : « Si un esclave éthiopien imputé venait vous diriger, écoutez-le et obéissez-lui, tant qu'il vous guide avec le Livre d'Allah » (Rapporté par Ibn Abou Shayba)

Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Le devoir du dirigeant est de gouverner avec ce qu'Allah a fait descendre et

d’exécuter ce dépôt. S’il fait cela, alors il mérite d’être écouté et suivi par ses sujets » (Source : Tafsir Baghawi du verset 59 sourate 4)

= = = = > La vérité sur les Moudjahidines

Allah dit : « Et qu'avez vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles ; hommes, femmes et enfants qui disent : « Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur » (Coran ; 4/75)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Tout musulman qui abandonne son frère musulman quand son honneur et sa dignité sont à la fois attaqués, Allah l'abandonnera quand il aura le plus besoin de Son soutien. Tout musulman qui soutient son frère musulman quand son honneur et sa dignité sont à la fois attaqués, aura le soutien d'Allah quand qu'il aura le plus besoin de Son soutien » (Rapporté par l’Imam Ahmad et Abou Dawoud)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Les musulmans, dans l'amour, l'affection et la miséricorde qu'ils se portent, sont comparables à un seul corps. Lorsqu'un membre est affecté, c'est l'ensemble du corps qui ressent la douleur et s'enfièvre » (Hadith rapporté par Al-Boukhari et Mouslim)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Le croyant est le miroir du croyant, et le croyant est le frère du croyant ; il le met à l'abri des malheurs et le protège derrière son dos » (Hadith rapporté par Abou Dawoud et At-Tirmidhi)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Allah aidera celui qui vient en aide à ses frères, et Il soulagera des tourments du Jugement Dernier celui qui soulage un musulman dans l'affliction » (Hadith rapporté par Al-Boukhari et Mouslim)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Celui qui sauve un musulman d’une crise, Allah l’épargnera d’une des crises du Jour de la Résurrection » (Hadith rapporté par Al-Boukhari et

Mouslim)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Tout musulman qui abandonne son frère musulman quand son honneur et sa dignité sont à la fois attaqués, Allah l'abandonnera quand il aura le plus besoin de Son soutien. Tout musulman qui soutient son frère musulman quand son honneur et sa dignité sont à la fois attaqués, aura le soutien d'Allah quand qu'il aura le plus besoin de Son soutien » (Rapporté par l’Imam Ahmad et Abou Dawoud)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Celui qui est témoin de l’avilissement d’un musulman, alors qu’il peut le défendre et ne fait rien, Allah l’humiliera devant toute la création le Jour du Jugement » (Hadith rapporté par l’Imam Ahmad)

Ibn Taymiyya, rahimahoullah, a dit : « Si l’ennemi a l’intention d’attaquer les musulmans, le repousser devient obligatoire pour aussi bien la population sous l’attaque, que la population qui n’est pas sous l’attaque. Allah dit : « Et s’ils vous demandent secours au nom de la Religion, a vous de leur porter secours… » » (Coran, 8/72) (Source : Madjmou Al-Fatawa, 28/358)

L’Imam Al-Qourtoubi, rahimahoullah, a dit : « Quiconque est au courant de la faiblesse des musulmans vis-à-vis de leur ennemi, et sait qu'il peut les atteindre et peut les aider, il lui incombe aussi de se lancer au combat, car les musulmans sont comme une seul main contre l’ennemi » (Source : Fath Al-Bari, 6/30 et Tafsir Al-Qourtoubi, 7/151)

Les Moudjahidines combattent pour établir les Lois d’Allah. Les Moudjahidines portent secours aux musulmans attaqués et opprimés par les mécréants. Les Moudjahidines ne posent pas des bombes dans les mosquées et autres endroits fréquentés par les musulmans. Les Moudjahidines ont publié des informations pour dire aux musulmans que ces meurtres sont commis par les services de renseignements gouvernementaux et les armées privées mécréantes dans le but de salir l’image des Moudjahidines. Les Moudjahidines ont publié des vidéos pour montrer aux musulmans qu’ils n’attaquent pas les mécréants s’il y a un risque de tuer un musulman se trouvant dans les parages. Cependant, les musulmans ne consultent même pas les informations des Moudjahidines et croient aux mensonges des médias mécréants.

Comment un musulman peut-il être aussi naïf et croire que les Moudjahidines tuent les musulmans, alors qu'ils sont ceux qui risquent leurs vies pour leur venir en secours ?

Certes, les Moudjahidines ne sont pas infaillibles. Ils peuvent commettre des erreurs. Ceci est une caractéristique humaine.

Un homme demanda au Prophète Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam : « Ô Envoyé d'Allah, montre moi un acte par lequel je puisse atteindre la récompense des Moudjahidines » - Le Prophète Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam, lui dit : « Serais-tu capable de prier sans interruption et de jeûner sans rompre le jeûne ? » - « Ô Envoyé d'Allah, je suis trop faible pour faire ceci » - Alors, le Prophète Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam, lui dit : « Par Celui qui tient mon âme entre Sa Main, même si tu avais la capacité de le faire, tu n'atteindras jamais la récompense des Moudjahidines dans le sentier d'Allah… » (Hadith rapporté par Al-Boukhari et Mouslim, qu'Allah leur fasse Miséricorde)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou 'alayhi wa sallam, en citant les sept faveurs du martyr, a dit : « Il sera pardonné dès la première goutte qui s'écoulera de son sang, il sera protégé du châtiment de la tombe, il verra sa place dans le Paradis au moment de sa mort, il sera épargné de la peur le Jour du Jugement Dernier, une couronne de dignité contenant beaucoup de diamants très luisants sera placée sur sa tête, chacun d'eux deviendra plus précieux que cette vie et tout ce qu'elle contient, il aura 72 femmes du Paradis, et il lui sera permis d'intercéder pour 70 membres de sa famille » (Hadith rapporté par L'Imam Ahmad et Tirmidhi)

Qui d'autre peut prétendre à ces récompenses ? Si les Moudjahidines qui combattent pour établir les Lois d'Allah et qui secourent les musulmans opprimés ne sont pas les alliés d'Allah, alors qui sont Ses alliés ?

Allah dit : « Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa Religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient » (Coran, 5/54)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou alayhi wa sallam, a dit dans un Hadith Qoudsi : « Allah dit : « Quiconque est l'ennemi d'un de Mes alliés, je lui déclare la guerre »

Prends garde cher musulman à ne pas devenir un ennemi des alliés d'Allah. Prends garde lorsque tu parles des Moudjahidines. Demande à Allah de leur pardonner et de les guider si tu les vois commettre une erreur. Soutiens-les dans leurs nobles objectifs : Établissement des Lois d'Allah et défense de l'Islam et des musulmans.

Il y a deux camps : Les partisans de ceux qui œuvrent pour les Lois d'Allah et les partisans de ceux qui œuvrent pour les lois humaines. Rejoins les partisans de ceux qui œuvrent pour les Lois d'Allah et désavoue-toi des partisans de ceux qui œuvrent pour les lois humaines. À moins que tu préfères les lois humaines à la Loi d'Allah et si tel est le cas, alors qu'Allah te guide.

= = = = > Le Djihad sans un imam

Abdourrahman Ibn Hassan, élève et petit-fils de Mouhammad Ibn Abdoulwahhab, qu'Allah leur fasse miséricorde à tous les deux, répond à un opposant du Djihad en disant : « Nous disons, d'après quel livre ou preuve le Djihad n'est une obligation qu'avec le suivi d'un imam ? Ceci est une innovation dans la Religion et l'écartement du chemin des croyants [...] Il y a de nombreuses preuves du Coran, de la Sounna et de la Sira, contredisant ce que tu as écrit. Quant aux avis des savants, aux preuves et aux textes, ils ne peuvent échapper même à un imbécile » (Source : Ad-Dourar As-Saniyyah, 8/199-203)

Ibn Hazm, rahimahoullah, a dit : « On combat avec l'imam. De même, la personne peut attaquer seule les mécréants, si elle en est capable » (Source : Al-Mouhala, 5/929)

Ibn Qoudama, rahimahoullah, a dit : « L'absence d'un imam ne remet pas à plus tard le Djihad, parce que l'on y perd beaucoup à l'ajourner » (Source : Al-Moughni, 8/253)

Allah dit : « Si vous ne vous lancez pas au combat, il vous châtiera d'un

châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple » (Coran, 9/39)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam, a dit : « Une nation n’abandonne pas le Djihad dans le chemin d’Allah sans être humiliée » (Hadith rapporté par Abou Dawoud)

Le Prophète Mouhammad, sallallahou alayhi wa sallam, a dit : « Cette Religion continuera d'exister et un groupe de ma communauté continuera de combattre pour sa protection jusqu'à l'arrivée de l'heure. Ce groupe de ma communauté restera toujours triomphant sur le droit chemin et continuera de l'être contre ses opposants. Ceux qui les trahiront seront incapables de leur causer le moindre tort. Ces musulmans resteront sur ces positions jusqu'à ce que les ordres d'Allah soient exécutés (la fin du monde) » (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim)